|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1120 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale23 mars 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**168e session**

Genève, 8-11 mars 2016

 Rapports

 Du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 168e session

 Du Comité d’administration de l’Accord de 1958
sur sa soixante-deuxième session

 Du Comité exécutif de l’Accord de 1998
sur sa quarante-sixième session

 Du Comité d’administration de l’Accord de 1997
sur sa neuvième session

Table des matières

 *Paragraphes Page*

 A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

 I. Participation 1 7

 II. Déclarations liminaires 2–5 7

 III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 6–7 8

 IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 8–20 9

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination
des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour) 8–15 9

B. Programme de travail et la liste des documents
 (point 2.2 de l’ordre du jour) 16 10

C. Systèmes de transport intelligents et véhicules autonomes
(point 2.3 de l’ordre du jour) 17–19 10

D. Suivi de la soixante-dix-huitième session du Comité des transports
intérieurs (CTI) (point 2.4 de l’ordre du jour) 20 11

 V. Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires
du Forum mondial (point 3 de l’ordre du jour) 21–38 11

A. Groupe de travail du bruit (GRB) (Soixante-deuxième session,
1er‑3 septembre 2015) (point 3.1 de l’ordre du jour) 21 11

B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Quatre-vingtième session, 15-18 septembre 2015)
(point 3.2 de l’ordre du jour) 22 11

C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(109e session, 29 septembre-2 octobre 2015)
(point 3.3 de l’ordre du jour) 23 12

D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(Soixante-quatorzième session, 20-23 octobre 2015)
(point 3.4 de l’ordre du jour) 24 12

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour) 25–39 12

1. Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP)
(cinquante-huitième session, 8-11 décembre 2015)
(point 3.5.1 de l’ordre du jour) 25–28 12

2. Groupe de travail sur la pollution et l’énergie (GRPE)
(soixante-douzième session, 12-15 janvier 2016)
(point 3.5.2 de l’ordre du jour) 29 12

3. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-troisième session,
16-18 février 2016) (point 3.5.3 de l’ordre du jour) 30–33 13

4. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(quatre-vingt-unième session, 1er-5 février 2016)
(point 3.5.4 de l’ordre du jour) 34–39 13

 VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 40–69 14

A. État de l’Accord et des Règlements y annexés
(point 4.1 de l’ordre du jour) 40 14

B. Orientations demandée par les Groupes de travail à propos
de questions relatives aux Règlements annexés à l’Accord de 1958
(point 4.2 de l’ordre du jour) 41–44 14

1. Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans
les Règlements de l’ONU, les Règlements techniques mondiaux
et les Règles de l’ONU (point 4.2.1 de l’ordre du jour) 43 14

2. Orientations relatives aux amendements aux Règlements annexés
à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour) 44 15

C. Mise au point de l’homologation de type internationale
de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 45–47 15

D. Examen du projet de révision 3 de l’Accord de 1958
(point 4.4 de l’ordre du jour) 48–52 15

E. Mise au point d’une base de données électronique pour l’échange
des documents d’homologation de type (DETA)
(point 4.5 de l’ordre du jour) 53–55 16

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,
proposés par le GRB (point 4.6 de l’ordre du jour) 56 16

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,
proposés par le GRRF (point 4.7 de l’ordre du jour) 57–59 16

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,
proposés par le GRSG (point 4.8 de l’ordre du jour) 60–61 17

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,
proposés par le GRE (point 4.9 de l’ordre du jour) 62 17

J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le GRSG (point 4.10 de l’ordre du jour) 63 17

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le GRSP (point 4.11 de l’ordre du jour) 64 17

L. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le secrétariat, le cas échéant (point 4.12
de l’ordre du jour) 65 17

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements soumises
par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial
(point 4.13 de l’ordre du jour) 66 17

N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction
des véhicules (R.E.3) soumises par les groupes de travail au Forum
mondial pour examen (point 4.14 de l’ordre du jour) 67 18

O. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements
existants soumises par les groupes de travail au Forum mondial
(point 4.15 de l’ordre du jour) 68–69 18

 VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 70–71 18

 État de l’Accord, y compris l’application du paragraphe 7.1
de l’Accord (point 5.1 de l’ordre du jour) 70–71 18

 VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et
sur la transposition des Règlements et/ou des RTM adoptés dans la législation
nationale ou régionale (point 6 de l’ordre du jour) 72 18

 IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques)
(point 7 de l’ordre du jour) 73–78 19

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 73 19

B. Actualisation des Règles nos 1 et 2 (point 7.2 de l’ordre du jour) 74 19

C. Établissement des Règles nos 3 sur le matériel d’essai,
4 sur les qualifications et la formation des inspecteurs
et 5 sur la supervision des centres d’essai
(point 7.3 de l’ordre du jour) 75–78 19

 X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 79–94 20

A. Échange d’informations sur les mesures correctives appliquées
en cas de défaut et de non-conformité des véhicules, en particulier
les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour) 79–87 20

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968
et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements
ONU et des RTM découlant des Accords de 1958 et de 1998
(point 8.2 de l’ordre du jour) 88–89 21

C. Proposition d’amendements à la résolution d’ensemble sur la construction
des véhicules (R.E.3) (point 8.3 de l’ordre du jour) 90 21

D. Décennie d’action des Nations Unies pour la sécurité routière
(point 8.4 de l’ordre du jour) 91–92 21

E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour) 93 22

F. Hommages 94 22

 XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 95 22

 B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

 XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l’ordre du jour) 96–97 22

 XIII. Proposions d’amendements et de rectificatif à des Règlements existants
et de nouveaux Règlements – Vote par l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour) 98 23

 C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

 XIV. Constitution du Comité exécutif AC.3 et élection du bureau pour l’année 2016
(point 12 de l’ordre du jour) 99–100 25

 XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : rapports des Parties
contractantes sur la transposition des RTM et de leurs amendements
dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 101–103 26

 XVI. Examen et vote par l’AC.3 de projets de RTM ou de projets d’amendements
à des RTM existants (point 14 de l’ordre du jour) 104 26

 XVII. Examen des règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM
admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour) 105 26

 XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets
de RTM qui n’ont pas été réglés par les Groupes de travail subsidiaires
du Forum mondial, s’il y a lieu (point 16 de l’ordre du jour) 106 27

 XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ou d’amendements
à des RTM existants (point 17 de l’ordre du jour) 107–119 27

A. RTM no 2 (cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions
des motocycles) et autres RTM sur les prescriptions concernant
les performances environnementales et la propulsion des véhicules
de la catégorie L (point 17.1 de l’ordre du jour) 107 27

B. RTM no 3 (freinage des motocycles) (point 17.2 de l’ordre du jour) 108 27

C. RTM no 4 (Procédure mondiale harmonisée d’homologation des véhicules
utilitaires lourds (WHDC)) (point 17.3 de l’ordre du jour) 109 27

D. RTM no 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.3 *bis* de l’ordre du jour) 110–111 28

E. RTM no 7 (Appuie-tête) (point 17.4 de l’ordre du jour) 112 28

F. RTM no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.5 de l’ordre du jour) 113 28

G. RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures
particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) – Phase 1 b))
(point 17.6 de l’ordre du jour) 114–115 29

H. RTM no 16 (Pneumatiques) (point 17.7 de l’ordre du jour) 116 29

I. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques (EVS)
(point 17.8 de l’ordre du jour) 117 29

J. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux
(point 17.9 de l’ordre du jour) 118 29

K. RTM no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)
(point 17.10 de l’ordre du jour) 119 30

 XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait
s’engager ou se poursuivre (point 18 de l’ordre du jour) 120–126 30

A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc
(point 18.1 de l’ordre du jour) 120 30

B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l’ordre du jour) 121 30

C. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux
(point 18.3 de l’ordre du jour) 122 30

D. Véhicules électriques et environnement (point 18.4 de l’ordre du jour) 123 30

E. Caractéristiques du mannequin tridimensionnel point H
(point 18.5 de l’ordre du jour) 124 31

F. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (RTM no 13)
– Phase 2 (point 18.6 de l’ordre du jour) 125 31

G. Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet de règlement
(point 18.7 de l’ordre du jour) 126 31

 XXI. Propositions d’élaboration de nouveaux RTM ou d’amendements à des RTM
existants, non traitées au titre des points 17 et 18, s’il y a lieu
(point 19 de l’ordre du jour) 127 31

 XXII. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans
le programme de travail (point 20 de l’ordre du jour) 128 31

 XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour) 129 31

 D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

 XXIV. Constitution du Comité AC.4 et élection du bureau pour l’année 2016
(point 22 de l’ordre du jour) 130 32

 XXV. Amendements aux Règles nos 1 et 2 (point 23 de l’ordre du jour) 131 32

 XXVI. Adoption des nouvelles Règles nos 3, 4 et 5 (point 24 de l’ordre du jour) 132 32

 XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour) 133 32

 Annexes

 I. Liste des documents sans cote (WP.29-168-…) distribués lors de la 168e session 33

 II. État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles 36

 I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 168e session du 8 au 11 mars 2016, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Conformément à l’alinéa a) de l’article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et amend.1 et 2), étaient représentés les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suisse et Turquie. L’Union européenne était aussi représentée. Étaient aussi représentées les organisations intergouvernementales suivantes : Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Étaient aussi représentées les organisations non gouvernementales suivantes : Association pour le contrôle des émissions par catalyseur (AECC), Consumers International (CI), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[1]](#footnote-2), Fondation pour l’automobile et la société (Fondation FIA), Groupe d’experts en matière d’éclairage et de signalisation lumineuse (GTB), Commission électrotechnique internationale (CEI), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA) et Union mondiale des aveugles (UMA).

 II. Déclarations liminaires

1. Le Président du Forum mondial a souhaité la bienvenue à Singapour, qui participait à une session du WP.29 pour la première fois, en qualité d’observateurs.
2. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice de la Division des transports durables a informé le WP.29 qu’un poste des services généraux avait été supprimé dans la section des Règlements et qu’elle avait donc pris des dispositions temporaires en attendant l’affectation de nouvelles ressources. À cette fin, et conformément à ce qu’avait demandé le Comité des transports intérieurs (CTI), un document d’orientation sera établi pour la prochaine session du Comité, qui proposera des solutions pour le financement des activités du secrétariat. Elle a par ailleurs annoncé que le Comité des transports intérieurs fêterait ses soixante-dix ans l’année prochaine. Parmi les principales difficultés qui l’attendaient, elle a cité la mise au point de véhicules de plus en plus sûrs, la révision 3 de l’Accord de 1958 et l’augmentation du nombre de Parties contractantes aux trois Accords administrés par le WP.29 ainsi que la facilitation de leur mise en œuvre. En ce qui concerne ce dernier point, il faut notamment citer la future résolution de l’Assemblée générale sur la sécurité routière, aux termes de laquelle les États Membres sont priés d’encourager l’adhésion aux trois Accords mentionnés ci-dessus et leur mise en œuvre. Pour finir, la Directrice a cité le document WP.29-168-14, qui propose plusieurs solutions possibles pour la création d’un fond des Nations Unies pour la sécurité routière.
3. M. Jean Todt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, a souligné dans son discours-programme l’importance des travaux accomplis par le WP.29 en faveur de la sécurité routière. Il a insisté sur l’écart énorme qui existe entre les pays à bas revenus et moyens revenus et les pays à hauts revenus, en ce qui concerne le nombre de morts sur les routes et le parc de véhicules immatriculés. De son point de vue, les constructeurs automobiles devraient être encouragés à appliquer des normes de sécurité renforcées, notamment sur les véhicules destinés aux marchés des pays en développement ou des pays émergents. Il a par ailleurs insisté sur le problème que pose le grand âge des parcs automobiles dans plusieurs pays. Il a par ailleurs fait savoir que lors de ses prochaines réunions avec des représentants de gouvernements il les encouragerait à adopter une réglementation très sévère dans l’intérêt de la sécurité routière. Pour finir, M. Todt a récapitulé les quatre axes principaux de son mandat en tant qu’envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, à savoir : i) instaurer un partenariat mondial pour améliorer la sécurité routière, en mettant l’accent sur les moyens de financement ; ii) inciter les gouvernements, la société civile et le secteur privé à promouvoir la sécurité routière ; iii) participer à des conférences et à des réunions régionales ou mondiales sur la sécurité routière ; et iv) prôner l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et leur mise en œuvre plus efficace.
4. M. A. Morozov, Ministre adjoint de l’industrie et du commerce de la Fédération de Russie, a informé le WP.29 que, malgré un net déclin du marché automobile dans son pays en 2015, son pays continuait à accorder une grande attention à la sécurité routière et à la réduction des émissions polluantes. Il a rappelé la contribution et le soutien que la Fédération de Russie a apporté à la révision de l’Accord de 1958 et à la mise au point du système d’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA). Il a ajouté que, à compter du 1er janvier 2015, les États membres de l’Union douanière regroupant l’Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan avaient mis en place un règlement technique uniforme sur la sécurité des véhicules à roues, directement inspiré des Règlements de l’ONU, des RTM et des Règles de l’ONU, soit 112 documents en tout. Il a annoncé que les systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident (AECS) étaient obligatoires dans ledit règlement et qu’une décision sur l’entrée en vigueur de niveaux d’émissions conformes à la norme Euro-6 serait prise dans le courant 2016. Il a rappelé les activités organisées par son pays et annoncé les contributions futures qu’il apporterait aux activités du WP.29 relatives à la pollution atmosphérique due à l’usure des pneumatiques et des garnitures de frein et à la qualité de l’air à l’intérieur des véhicules. Il a conclu en réaffirmant l’engagement de son pays à appliquer les trois Accords sous les auspices du WP.29 et s’est félicité des résultats obtenus par le WP.29 (WP.29-169-18).

 III. Adoption de l’ordre du jour
(point 1 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/1119 et ECE/TRANS/WP.29/1119/Add.1.

1. L’ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1119 et ECE/TRANS/WP.29/1119/Add.1) a été adopté avec les modifications ci-dessous :

 a) Ajout d’un nouveau point de l’ordre du jour :

 17.10 RTM no 1 (serrures et organes de fixation)

 L’examen du point 4.15.1 a été reporté à la session de juin 2016 du WP.29.

1. La liste des documents sans cote est reproduite à l’annexe I du présent rapport.

 IV. Coordination et organisation des travaux
(point 2 de l’ordre du jour)

 A. Rapport de la session du Comité de gestion pour
la coordination des travaux (WP.29/AC.2)
(point 2.1 de l’ordre du jour)

1. La 120e session du Comité de gestion pour la coordination des travaux s’est tenue le 7 mars 2016, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Étaient présents, conformément à l’article 29 du mandat et du règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et Amend.1 et 2) les Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRB (France), du GRE (Belgique), du GRSP (États-Unis d’Amérique), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie), des Comités des trois Accords gérés par le WP.29 (Fédération de Russie pour l’AC.1 et l’AC.4 et Royaume-Uni pour l’AC.3), les représentants de l’Union européenne, du Japon et des États-Unis d’Amérique et les Vice-Présidents du WP.29 (Italie), du GRSG (Canada), du GRPE (Inde) et du GRSP (République de Corée).
2. Le Comité a examiné le projet d’ordre du jour de la 168e session du Forum mondial et recommandé les modifications indiquées au paragraphe 6 ci-dessus. Le Comité a recommandé que le Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) ne se réunisse pas. Le Comité a en outre examiné le projet d’ordre du jour de la 169e session du Forum mondial, qui doit se tenir à Genève du 21 au 24 juin 2016.
3. Le secrétariat a noté qu’aucune modification n’avait été apportée au document WP.29-166-02. Le Comité a décidé que le document en question devrait être examiné plus avant par le groupe de travail informel sur l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA).
4. Le représentant du Japon a rendu compte des progrès réalisés par le groupe de travail informel sur l’IWVTA, notamment en ce qui concerne le programme d’essais préalables, la liste des Règlements se prêtant à l’IWVTA et le document des questions/réponses. Le Comité a décidé que cette question serait examinée par le WP.29.
5. Le Comité a décidé qu’un débat général devrait être engagé lors de la session du WP.29 sur l’efficacité des systèmes automobiles dans des conditions autres que celles des essais d’homologation de type ou d’auto-certification.
6. Le représentant de la Commission européenne a rendu compte de l’état d’avancement du processus législatif concernant le mandat de vote pour la révision 3 de l’Accord de 1958. Le Comité a noté que cette question devrait être reportée à la session de novembre du WP.29.
7. Le Comité a décidé d’achever l’examen du Livre blanc trilatéral et de préparer le document qui sera soumis au vote à la prochaine session de l’AC.3 en juin 2016.
8. Le secrétariat a rappelé aux Groupes de travail qu’ils devaient l’informer de toute nouvelle abréviation utilisée dans leurs documents.

 B. Programme de travail et liste des documents
(point 2.2 de l’ordre du jour)

*Documents*:ECE/TRANS/WP.29/2016/1 ;
WP.29-168-01 et WP.29-168-02.

1. Le Forum mondial a pris note de la version révisée du programme de travail et de la liste des documents (ECE/TRANS/WP.29/2016/1). Le secrétariat a présenté la liste des groupes de travail informels (document WP.29-168-01) et la répartition des tâches entre la section des Règlements et la section de l’innovation (document WP.29-168-02). Le Forum mondial a pris note du document WP.29-168-01 qui dresse la liste des groupes de travail informels et des présidents du WP.29 et de ses organes subsidiaires, ainsi que du document WP.29-168-02 sur l’organisation actuelle du secrétariat.

 C. Systèmes de transport intelligents et véhicules autonomes
(point 2.3 de l’ordre du jour)

*Documents*:GRRF-81-14 ; WP.29-168-19 et WP.29-168-20.

1. Le représentant du Royaume-Uni, en sa qualité de coprésident du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents, a rendu compte des activités de son groupe. Il a indiqué que ce dernier s’était réuni le mercredi 9 mars 2016 de 14 h 30 à 17 h 15 et que l’on avait assisté aux interventions suivantes :

a) Le représentant de la Finlande, ambassadeur du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite automatique a rendu compte des activités du WP.1 (voir par. 89) ;

b) Le secrétaire technique du groupe de travail informel a proposé des définitions de la conduite automatique ainsi que des principaux problèmes connexes et des obstacles juridiques qu’elle entraîne ;

c) Le groupe de travail informel a examiné une proposition de directive sur des mesures visant à garantir la cybersécurité et la protection des données des véhicules connectés et des véhicules équipés d’une conduite automatique, soumise conjointement par les représentants de l’Allemagne et du Japon ;

d) Le représentant de la France a présenté le document GRRF-81-14, qui plaide en faveur d’une structure réglementaire différente de celle choisie par le groupe de travail informel sur la commande automatique de la direction (ACSF), en précisant que cette solution pourrait être adoptée dans un deuxième temps ;

e) Le Président du Comité technique 22 de l’ISO (véhicules routiers) a présenté les activités menées par l’ISO dans le domaine de la conduite automatique et il a précisé dans quels domaines il collaborait avec SAE International. Le représentant de l’UIT a fait un exposé sur la mise à jour en toute sécurité des logiciels des véhicules. Le groupe de travail informel a conclu que la coordination devrait se poursuivre afin que l’UIT et l’ISO puissent collaborer de façon complémentaire aux travaux du Forum mondial concernant les systèmes de transport intelligents et la conduite automatique.

1. Le représentant de la République de Corée a fait un exposé (WP.29-168-19) sur la politique que mène son pays en matière de conduite automatique, en insistant sur le rôle de coordination que joue le Forum mondial. Il a indiqué que son pays avait mis en œuvre un plan quinquennal pour la conduite automatique et précisé les moyens d’y arriver. Il a ajouté que son pays appuyait sans réserve l’initiative prise par le WP.29 de jouer un rôle de chef de file dans l’examen de cette question et d’y faire participer d’autres organes compétents comme le WP.1 et l’UIT, afin d’élargir le champ des discussions. Il a conclu en indiquant que son pays était prêt à participer aux activités du WP.29 sur les véhicules autonomes.
2. Le représentant de la Chine a rendu compte (WP.29-168-20) du grand intérêt que son pays porte aux véhicules intelligents et connectés (ICV) et aux activités du Comité technique national de normalisation des véhicules (NTCAS) en faveur de ce type de véhicules et pour la mise au point d’une norme les concernant. Il a aimablement invité les représentants du Forum mondial à participer au deuxième Colloque international sur la technologie, les normes et la réglementation des véhicules intelligents et connectés (ICV 2016) qui doit se tenir à Shanghai (Chine), les 7 et 8 juin 2016.

 D. Suivi de la soixante-dix-huitième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (point 2.4 de l’ordre du jour)

*Document*:CTI (2016) no 14.

1. Le secrétariat a informé le Forum mondial que plusieurs décisions pertinentes avaient été prises : la décision no 19 sur la mise en œuvre d’une politique en matière de systèmes de transport intelligents, la décision no 25 sur une meilleure visibilité des Règlements de l’ONU, la décision no 26 sur le financement de la DETA par le budget ordinaire et la décision no 27 sur l’étude de résistance des casques de motocycles entreprise par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session (23-26 février 2016). Le secrétariat a en outre insisté sur la publication récente de brochures concernant les systèmes de retenue pour enfants et les casques pour motocycles qui s’adressent directement aux usagers, ainsi que d’une brochure concernant les systèmes de retenue pour enfants améliorés destinés aux décideurs politiques.

 V. Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires
du Forum mondial (point 3 de l’ordre du jour)

 A. Groupe de travail du bruit (GRB) (Soixante-deuxième session, 1er‑3 septembre 2015) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/60.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRB présenté au cours de la 167e session (ECE/TRANS/WP.29/1118, par. 23 à 25) et a approuvé ce rapport.

 B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Quatre-vingtième session, 15-18 septembre 2015)
(point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRFF/80.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRRF présenté au cours de la 167e session (ECE/TRANS/WP.29/1/118, par. 26 à 29) et a approuvé ce rapport.

 C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(109e session, 29 septembre-2 octobre 2015)
(point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/88.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSG présenté au cours de la 167e session (ECE/RANS/WP.29/1/118, par. 30 à 36) et a approuvé ce rapport.

 D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(Soixante-quatorzième session, 20-23 octobre 2015)
(point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRE/74.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRE, présenté au cours de la 167e session (ECE/TRANS/WP.29/1118, par. 37 à 40) et a approuvé ce rapport.

 E. Faits marquants des dernières sessions
(point 3.5 de l’ordre du jour)

 1. Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP) (cinquante-huitième session,
8-11 décembre 2015) (point 3.5.1 de l’ordre du jour)

1. Le représentant des États-Unis d’Amérique, Président du GRSP, a présenté au WP.29 les résultats des travaux du Groupe à sa cinquante-huitième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/58).
2. Le Forum mondial a noté que M. N. Nguyen (États-Unis d’Amérique) avait été élu Président du GRSP et que M. J. W. Lee (République de Corée) avait été réélu Vice‑Président pour les sessions de 2016.
3. Le WP.29 a pris note, parmi les résultats des dernières sessions du GRSP, de la publication de deux brochures sur le Règlement ONU no 129 (dispositifs améliorés de retenue pour enfants), d’une brochure sur le Règlement ONU no 22 (Casques de protection) et d’une étude sur le sujet, toutes disponibles sous forme électronique à l’adresse suivante : [http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.html.](http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.html)
4. Le Forum mondial a pris note en particulier de l’appui apporté à la réalisation des brochures sur les dispositifs de retenue pour enfants, d’une part par le Ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques et l’Institut fédéral allemand de recherche routière (BASt) et, d’autre part, par l’ANEC et la CLEPA. Les représentants de l’Allemagne et de l’IMMA ont salué le concours apporté par le secrétariat à cette entreprise. Ils ont ajouté que les publications mentionnées ci-dessus faciliteraient la réalisation de campagnes de sensibilisation et d’information sur les Règlements concernés dans le monde entier.

 2. Groupe de travail sur la pollution et l’énergie (GRPE) (soixante-douzième session,
12-15 janvier 2016) (point 3.5.2 de l’ordre du jour)

1. Le Président du GRPE, M. Albus (Allemagne), a rendu compte des résultats des travaux du Groupe à sa soixante-douzième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/72).

 3. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-troisième session,
16-18 février 2016) (point 3.5.3 de l’ordre du jour)

*Document*: WP.29-168-13.

1. Le Président du GRB a rendu compte des résultats des travaux du Groupe à sa soixante-troisième session (pour de plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/61).
2. Il a en outre déclaré que le Groupe de travail avait décidé de revoir le mandat du Groupe de travail informel du Règlement sur les véhicules à moteur silencieux afin de répondre aux préoccupations exprimées par l’Union mondiale des aveugles concernant les niveaux de pression acoustique, la commande de pause du système avertisseur sonore de présence du véhicule (AVAS) et les émissions sonores à l’arrêt.
3. Il a également indiqué que, comme suite à une demande formulée par le WP.29, le Groupe de travail avait accepté en principe de remplacer, dans le Règlement no 92, le sigle REES (« Replacement Exhaust Silencing System ») par un nouveau terme, « Non-Original Replacement Exhaust Silencing System » (NORESS).
4. Le représentant de l’UMA a accueilli avec satisfaction l’élaboration du projet de Règlement sur les véhicules à moteur silencieux (point 4.13.1 de l’ordre du jour) et le fait que le mandat du groupe de travail informel chargé de la question serait modifié pour tenir compte des préoccupations de son organisation (WP.29-168-13). Il a également remercié l’expert du Japon pour sa proposition, faite à la soixante-troisième session du GRB, visant à interdire les commandes de pause pour les systèmes AVAS. Dans ce contexte, le représentant du Japon s’est dit favorable à l’adoption du projet de Règlement sur les véhicules à moteur silencieux, étant entendu qu’il pourrait être modifié ultérieurement de façon à interdire les commandes de pause. Il a invité les experts d’autres pays à coopérer en la matière. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé le Forum mondial que son pays publierait un règlement national sur le système AVAS dans les mois à venir et que ce règlement prescrirait des avertisseurs sonores au ralenti et interdirait les commandes de pause. Le représentant de l’Union européenne a déclaré que les États membres de l’UE seraient disposés à voter en faveur du projet de Règlement sur les véhicules à moteur silencieux et a remercié le Japon pour sa proposition de traiter la question de la commande de pause à une date ultérieure.

 4. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(quatre-vingt-unième session, 1er-5 février 2016)
(point 3.5.4 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-15.

1. Au nom du Président du GRRF, le représentant du Royaume-Uni a rendu compte des résultats des travaux du Groupe à sa quatre-vingt-unième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/81).
2. Il a sollicité l’accord du WP.29 pour la création d’un groupe de travail informel chargé des attelages agricoles.
3. Le WP.29 a approuvé la création d’un groupe de travail informel des attelages agricoles et a demandé au GRRF d’en élaborer le mandat.
4. Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que le GRRF avait achevé ses travaux relatifs à l’IWVTA et que, par conséquent, il avait adopté des amendements aux Règlements nos 13-H et 64. Il a ajouté que le GRRF avait signalé aux pays qui renvoyaient aux Règlements nos 13-H et 64 pour leurs prescriptions relatives aux systèmes d’aide au freinage, aux systèmes de contrôle de stabilité et aux systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques qu’ils auraient jusqu’au 1er septembre 2018 pour renvoyer aux nouveaux règlements correspondants.
5. Il a informé le Forum mondial des discussions tenues par le GRRF dans le contexte de l’IWVTA (WP.29-168-15) au sujet des performances des systèmes automobiles dans des conditions autres que celles prescrites dans les procédures d’essai. Il a ajouté que le GRRF avait introduit des dispositions générales dans des Règlements de l’ONU afin de préciser que certains systèmes, en particulier ceux faisant appel à des logiciels (par exemple les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques et les systèmes avancés de freinage d’urgence) ne devaient pas seulement fonctionner dans les conditions restreintes correspondant aux essais mais dans toutes les conditions de conduite pertinentes. Il a invité le WP.29 à donner des orientations aux groupes de travail sur la façon d’atteindre l’objectif visé par ces dispositions générales.
6. Le WP.29 est convenu de communiquer le document WP.29-168-15 à tous les groupes de travail afin de recueillir leurs impressions et a décidé que, dans l’intervalle, le GRRF continuerait de s’occuper de cette question.

 VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

 A. État de l’Accord et des Règlements y annexés
(point 4.1 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.24.

1. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la dernière mise à jour de l’état de l’Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.24), qui contient les renseignements reçus par le secrétariat jusqu’au 20 février 2015 et, qui est disponible sur le site Web du WP.29 à l’adresse suivante : [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html). Le WP.29 a noté que les Parties contractantes devraient notifier au secrétariat les modifications qu’elles souhaiteraient voir apporter au document sur l’état de l’Accord.

 B. Orientations demandée par les Groupes de travail à propos
de questions relatives aux Règlements annexés à l’Accord de 1958
(point 4.2 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a pris note d’une proposition de la Turquie visant à instaurer un nouveau Règlement sur les avertisseurs sonores de marche arrière (WP.29-168-04) et il a demandé au GRB d’examiner la question.
2. Le Forum mondial a pris note d’une proposition du WP.15 visant à modifier le Règlement no 13 (Freinage des poids lourds) (WP.29-168-16) et il a demandé au GRRF d’examiner la question.

 1. Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements de l’ONU,
les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l’ONU
(point 4.2.1 de l’ordre du jour)

1. Le secrétariat a rappelé les débats qui s’étaient déroulés lors de la 167e session du Forum mondial (voir document ECE/TRANS/WP.29/1118, par. 42) à propos de la prise en considération de la norme SAE J826 dans les travaux menés par le groupe de travail informel sur le mannequin tridimensionnel point H. Il a ajouté qu’aucun nouveau renseignement n’était disponible puisque le GRSG ne s’était pas réuni depuis la 167e session du WP.29.

 2. Orientations relatives aux amendements aux Règlements annexés à l’Accord de 1958
(point 4.2.2 de l’ordre du jour)

1. Sur les conseils de l’AC.2, le Forum mondial a renvoyé le document WP.29-166-02, relatif aux directives concernant les amendements des Règlements ONU, au groupe de travail informel sur l’IWVTA, pour complément d’examen.

 C. Mise au point de l’homologation de type internationale
de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-12.

1. Le représentant du Japon, qui préside le groupe de travail informel sur l’IWVTA, a rendu compte des progrès réalisés par son groupe dans l’élaboration d’un projet de Règlement no 0 (WP.29-168-12). Il a présenté l’état du programme d’essais préalables du Règlement no 0 et de la liste des Règlements qui se prêtent à l’IWVTA. Il a ajouté que son groupe avait mis à jour le document de questions réponses relatives à l’IWVTA. Il espère que son groupe reprendra ses travaux en juin 2016 et que les résultats obtenus seront communiqués au WP.29 à sa prochaine session.
2. Le Forum mondial s’est félicité des résultats obtenus par le groupe de travail informel et a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa prochaine session, en juin 2016.
3. À propos du document WP.29-168-12, le Président du groupe de travail informel de l’IWVTA a aussi rendu compte des résultats obtenus par le sous-groupe chargé de l’Accord de 1958. Il a informé le WP.29 que le sous-groupe en question avait examiné une proposition de l’Allemagne visant à modifier l’article 2 et l’appendice 2 relatif à la procédure d’évaluation des services techniques. Il a conclu que le sous-groupe avait décidé de geler le texte du projet de révision 3 de l’Accord de 1958 tel qu’il figure dans le document ECE/TRANS/WP.29/2016/2 et de reprendre l’examen de nouvelles mesures ultérieurement.

 D. Examen du projet de révision 3 de l’Accord de 1958
(point 4.4 de l’ordre du jour)

*Documents* : (ECE/TRANS/WP.29/2014/53 ;
 (ECE/TRANS/WP.29/2015/40)
 ECE/TRANS/WP.29/2016/2.

1. Le Forum a pris note de la version finale du document ECE/TRANS/WP.29/2016/2, qui contient le projet de révision 3 de l’Accord de 1958, notamment les observations reçues par le Bélarus et le vote à la majorité des quatre cinquièmes adopté par le WP.29 à sa précédente session.
2. Le représentant de l’Union européenne a informé le WP.29 que le document en question avait déjà reçu un accueil favorable au Conseil européen et que les États membres de l’Union européenne procédaient actuellement à l’examen du projet de révision 3 au sein du Parlement européen. Au cas où les États membres adopteraient une position commune, il en informera le WP.29 lors d’une prochaine session.
3. Le représentant de l’Allemagne a rappelé la position qu’il avait défendue lors d’une réunion récente du groupe de travail informel de l’IWVTA et indiqué que son gouvernement n’avait pas été en mesure d’apporter son soutien au document en question. Le Gouvernement allemand préférerait renforcer, compte tenu des incidents qui se sont récemment produits en Allemagne, la procédure d’homologation de type afin d’éviter tout conflit ultérieur. Il a ajouté que l’Allemagne était néanmoins tenue d’appliquer la décision de l’Union européenne en raison de l’adoption à la majorité qualifiée du projet de révision 3 tel qu’il est reproduit dans le document ECE/TRANS/WP.29/2016/2.
4. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le WP.29 que le 1er janvier 2016 l’Union douanière Europe/Asie avait adopté une homologation de type pour toutes les catégories de véhicules et qu’elle entendait se doter d’une base de données électronique.
5. Le Forum mondial a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa prochaine session, en juin 2016.

 E. Mise au point d’une base de données électronique pour l’échange
des documents d’homologation de type (DETA)
(point 4.5 de l’ordre du jour)

1. Le secrétariat a rappelé la décision prise par le CTI (décision no 26) stipulant que l’échange de documents relatif à l’homologation de type devrait être financé sur le budget ordinaire. Le secrétariat se chargera donc des propositions concernant le budget ordinaire.
2. Le représentant de l’Allemagne, s’exprimant au nom du Président du groupe de travail informel DETA et de son secrétaire, a rendu compte de la dernière réunion dudit groupe, qui s’est tenue le 2 mars à Paris. Il a informé ses collègues que le groupe de travail informel se félicitait de la décision du CTI de financer le DETA au moyen du budget ordinaire. Il a par ailleurs indiqué que le groupe de travail informel avait examiné la teneur des données administratives contenues dans le DETA ainsi que les droits d’accès à la base de données.
3. Le représentant de l’Allemagne a informé le WP.29 que son pays avait dû se retirer de la présidence du Groupe de travail informel et qu’il avait dû annuler, avec effet immédiat, son offre d’accueillir la base de données DETA en attendant que son financement et son accueil par la CEE soient garantis.

 F. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.6 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.6.1 et 4.6.2 et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

 G. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.7 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.7.1 à 4.7.3 et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections ci-après.
2. Point 4.7.1 de l’ordre du jour, Règlement no 55, document ECE/TRANS/WP.29/2016/5, modification sans objet en français.
3. Point 4.7.2 de l’ordre du jour, Règlement no 130, document ECE/TRANS/WP.29/2016/6, nouveau paragraphe 5.1.2, remplacer « l’efficacité des systèmes de freinage, y compris la ligne de commande électrique » par « l’efficacité des systèmes LDWS ».

 H. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.8.1 à 4.8.9 et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.
2. Point 4.8.5 de l’ordre du jour, Règlement no 107, ECE/TRANS/WP.29/2016/12, modifier comme suit :

Paragraphes 10.13 à 10.17, *renuméroter* 10.14 à 10.18.

 I. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.9 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.9.1 à 4.9.8 et 4.9.10 et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix. Le projet d’amendement soumis au titre du point 4.9.9 de l’ordre du jour (ECE/TRANS/WP.29/2016/24) a été renvoyé au GRE pour complément d’examen.

 J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le GRSG (point 4.10 de l’ordre du jour)

1. Aucun projet de rectificatif n’a été soumis par le GRSG.

 K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le GRSP (point 4.11 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif soumis au titre du point 4.11.1 et a recommandé qu’il soit soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

 L. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,
proposés par le secrétariat, le cas échéant
(point 4.12 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné le projet d’amendement soumis au titre du point 4.12.1 et a recommandé qu’il soit soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

 M. Examen de propositions de nouveaux Règlements soumises
par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial
(point 4.13 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné le projet de proposition de nouveau règlement relatif à l’homologation des véhicules à moteur silencieux (QRTV), soumis au titre du point 4.13.1, et a recommandé qu’il soit soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

 N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble
sur la construction des véhicules (R.E.3) soumises par
les groupes de travail au Forum mondial pour examen
(point 4.14 de l’ordre du jour)

1. Aucun projet d’amendement n’a été soumis.

 O. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements
existants soumises par les groupes de travail au Forum mondial
(point 4.15 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2016/27 et ECE/TRANS/WP.29/2016/28.

1. Le Forum mondial a décidé de reporter l’examen du projet d’amendement soumis au titre du point 4.15.1 à sa session de juin 2016, dans l’attente de l’issue d’un examen final par le GRSG.
2. Le Forum mondial a examiné le projet d’amendement soumis au titre du point 4.15.2 et a recommandé qu’il soit soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

 VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

 État de l’Accord, y compris l’application du paragraphe 7.1
de l’Accord (point 5.1 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.15 ;
WP.29-165-08.

1. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse sur l’état de l’Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.15). Il a également noté que Saint-Marin était devenu Partie contractante à l’Accord à compter du 26 janvier 2016. Le secrétariat a indiqué que certaines Parties contractantes s’étaient acquittées de leur obligation d’envoyer leur rapport de situation et leur rapport final sur l’état d’avancement de la transposition des RTM et des amendements y relatifs en droit interne. Il a été rappelé aux représentants des autres Parties contractantes qu’il leur incombait d’envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition, par l’intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève au moyen du système électronique « 1998 AGREEMENT-MISSIONS List », comme l’impose le Bureau des affaires juridiques de l’ONU. Le Forum mondial a expliqué que ces rapports ne pourraient pas être traités s’ils étaient soumis au secrétariat par courrier électronique.
2. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l’ordre du jour devraient être examinés par l’AC.3.

 VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales
ou régionales et sur la transposition des Règlements et/ou
des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale
(point 6 de l’ordre du jour)

1. Aucun échange de vues n’a été demandé au titre de ce point de l’ordre du jour.

 IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques)
(point 7 de l’ordre du jour)

 A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.6.

1. Le secrétariat a présenté le document de synthèse (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.6) sur l’état de l’Accord y compris l’état des Règles annexées à l’Accord et de la liste des Parties contractantes à l’Accord et de leurs services administratifs. Le Forum mondial a noté que Saint-Marin était devenu Partie contractante à l’Accord à compter du 26 janvier 2016.

 B. Actualisation des Règles nos 1 et 2 (point 7.2 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1,
ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1.

1. Le représentant de la Fédération de Russie, Coprésident du Groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques a rendu compte de la poursuite de l’actualisation des Règles nos 1 et 2 et des progrès notables réalisés. Il s’attendait à ce que les propositions définitives puissent être soumises à l’AC.4 pour mise aux voix à sa session de juin 2016.

 C. Établissement des Règles nos 3 sur le matériel d’essai,
4 sur les qualifications et la formation des inspecteurs
et 5 sur la supervision des centres d’essai
(point 7.3 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-04.

1. Le représentant de la Fédération de Russie, Coprésident du Groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques, a présenté le document informel élaboré par le Groupe de travail informel et qui décrivait les différentes façons possibles de traiter les questions du matériel d’essai, des qualifications et de la formation des inspecteurs et de la supervision des centres d’essai dans le cadre de l’Accord de 1997.
2. Le représentant de la Roumanie a souligné que ces nouvelles dispositions devaient offrir une certaine souplesse, dans la mesure où elles devraient suivre l’évolution technique et, par conséquent, être conçues de façon à pouvoir être modifiées par l’AC.4.
3. Le représentant de la Finlande s’est déclaré préoccupé par le risque de divergences entre les Parties contractantes dans le cas où ces nouveaux éléments feraient l’objet de nouvelles règles qui ne seraient pas toutes appliquées par l’ensemble des Parties contractantes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance mutuelle des certificats internationaux de contrôle technique.
4. Le Forum mondial a encouragé le Groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques à prendre en considération les préoccupations exprimées et à mettre au point des solutions adaptées en termes de souplesse et d’harmonisation.

 X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

 A. Échange d’informations sur les mesures correctives appliquées
en cas de défaut et de non-conformité des véhicules, en particulier
les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a été informé des éléments nouveaux concernant l’affaire Volkswagen.
2. Le représentant de l’Allemagne a rappelé le programme d’essai mis au point par l’autorité chargée de l’homologation de type, la Kraftfahrt-Bundesamt (KBA), en vue de déterminer si d’autres marques de véhicules comportaient des dispositifs de neutralisation interdits. Il a précisé que les investigations se poursuivaient et que par conséquent aucune information n’était disponible. Il a indiqué qu’un premier modèle de véhicule faisait déjà l’objet d’un programme de rappel.
3. Le représentant des États-Unis d’Amérique a présenté le document WP.29-168-17, qui vise à mettre à jour les avis d’infraction envoyés par l’Agence de protection de l’environnement (EPA) à Volkswagen pour lui signifier que des véhicules vendus aux États-Unis d’Amérique comportaient des logiciels qui contreviennent à la réglementation de l’EPA. Il a indiqué que l’Agence de protection de l’environnement continue à se concerter avec l’organisme chargé de la qualité de l’air en Californie (California Air Resources Board) et l’Agence canadienne de l’environnement (Environment Canada) pour effectuer des essais, et que l’EPA continue ses investigations. Il a annoncé que l’EPA avait mis au point de nouvelles procédures d’essai non décelables, suite à l’affaire Volkswagen
4. Le représentant de la Fédération de Russie a rendu compte d’une campagne de rappel des véhicules Volkswagen, menée conformément à un programme défini en concertation entre les autorités nationales et la société Volkswagen, dans un esprit de transparence et de collaboration.
5. Le représentant de la Commission européenne a rendu compte de trois domaines d’activité. Premièrement, l’adoption de deux séries de nouvelles procédures d’émissions en conduite réelle. Deuxièmement, la nouvelle législation envisagée pour réviser les modalités de l’homologation de type, actuellement en cours de discussion au Conseil et au Parlement. Troisièmement, les essais en cours dans certains États membres de l’Union européenne afin d’échanger des renseignements sur les résultats que donnent les véhicules lorsqu’ils sont soumis à des essais dont les modalités diffèrent.
6. En ce qui concerne les émissions de CO2, le représentant de la Commission européenne a indiqué que l’introduction des procédures WLTP devrait permettre d’obtenir des résultats de mesures plus réalistes.
7. Il a rappelé les activités menées par le Centre commun de recherche de la Commission européenne sur les méthodes d’essai visant à détecter les dispositifs de neutralisation.
8. Le représentant du Canada a informé le WP.29 des investigations et des essais supplémentaires que son pays mène en collaboration étroite avec l’EPA.
9. Le représentant du Japon a indiqué qu’aucun dispositif de neutralisation n’avait été trouvé dans son pays et qu’il souhaitait participer aux activités concernant la procédure de mesure des émissions en conduite réelle et partager l’information avec d’autres pays.

 B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968
et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des RTM découlant des Accords de 1958 et de 1998
(point 8.2 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a été informé par le secrétariat de l’entrée en vigueur, le 23 mars 2016, d’amendements se rapportant aux articles 8 et 39 de la Convention de 1968 sur la circulation routière. Des amendements analogues à la Convention de 1949 sur la circulation routière sont actuellement en cours de notification. Le Forum mondial a en outre pris note de la création d’un groupe de travail informel des véhicules autonomes, qui relève du WP.1.
2. Le représentant de la Finlande, qui fait office d’intermédiaire entre le groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite autonome (voir ECE/TRANS/WP.29/1118, par. 92) et le nouveau groupe de travail informel de la conduite autonome qui relève du WP.1, a rendu compte de la réunion que ce nouveau groupe a récemment tenue et des progrès réalisés dans les essais des véhicules autonomes sur la voie publique, dans le cadre de la Convention de 1968 sur la circulation routière. Il a signalé par ailleurs que la Belgique et la Suède avaient soumis des propositions d’amendements à la Convention de 1968 sur la circulation routière en vue d’un plus grand degré d’autonomie des véhicules.

 C. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.3 de l’ordre du jour)

1. Aucune nouvelle proposition n’a été soumise au titre de ce point de l’ordre du jour.

 D. Décennie d’action des Nations Unies pour la sécurité routière
(point 8.4 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-06.

1. Le secrétariat a présenté la Déclaration de Brasilia, adoptée lors de la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui s’est tenue à Brasilia, les 18 et 19 novembre 2015. Le WP.29 a noté que cette déclaration incitait fortement les pays à adhérer aux trois Accords administrés par le Forum mondial et à mettre en œuvre les Règlements ONU et les RTM afin de rendre les véhicules plus sûrs.
2. Le représentant de l’OICA s’est félicité de la Déclaration de Brasilia et a fait savoir au WP.29 qu’à l’occasion de la conférence ci-dessus, son organisation avait publié une communication (www.oica.net/wp-content/uploads/Global-Road-Safety-OICA-position-paper.pdf) qui mettait en avant l’idée d’une approche intégrée, prenant en considération tous les éléments, comme les règles de la circulation, le comportement des usagers, la nature des infrastructures et, évidemment, les caractéristiques des véhicules. En ce qui concerne ce dernier aspect, l’OICA insiste sur le rôle des instruments juridiques de l’ONU tels que les Accords de 1958 et de 1998 ainsi que sur les améliorations de la sécurité routière que ces deux instruments ont permis dans de nombreux pays. L’OICA est donc prête à aider tous les gouvernements qui le souhaitent à mettre en place les mesures nécessaires à l’amélioration des véhicules et à proposer des solutions pour la transposition de règlements internationaux dans les législations nationales.

 E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-07.

1. Le secrétariat a présenté le document WP.29-168-07, qui énumère les propositions adoptées par le WP.29 à sa session de juin 2015 et qui précise la situation en ce qui concerne leur entrée en vigueur en indiquant même la date de cette entrée en vigueur.

 F. Hommages

1. Ayant appris que M. Jean-Claude Noirhomme (ETRTO) ne participerait plus aux sessions, le WP.29 l’a remercié de son précieux concours pendant plusieurs années de participation et lui a souhaité le meilleur pour ses activités futures.

 XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a adopté le rapport et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat. Le rapport comprend les sections relatives au Comité d’administration de l’Accord de 1958 et au Comité exécutif de l’Accord de 1998.

 B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

 XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l’ordre du jour)

1. Sur les 53 Parties contractantes à l’Accord, 38 étaient représentées et ont déclaré constituer l’AC.1 pour sa soixante-deuxième session, qui s’est tenue le 9 mars 2016.
2. L’AC.1 a invité M. B. Kisulenko, Président du WP.29, à présider la session.

 XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et de nouveaux Règlements
– Vote par l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour)

1. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant :

| *Amendements à des Règlements ONU existants* |
| --- |
| *Règlement no* | *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes* | *Document : ECE/TRANS/WP.29/…* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarques* |
| *appliquent le Règlement* | *présentes et votantes* |
| 10 | Compatibilité électromagnétique | 44 | 35 | 2016/16 | 35/0/0 | Complément 1 à la série 05 | \* |
| 10 | Compatibilité électromagnétique | 44 | 35 | 2016/17 | 35/0/0 | Complément 3 à la série 04 | \* |
| 34 | Prévention des incendies | 40 | 32 | 2016/8 | 32/0/0 | Complément 1 à la série 03 | \* |
| 41 | Émissions sonores des motocycles | 44 | 35 | 2016/3 | 35/0/0 | Complément 4 à la série 04 | \* |
| 46 | Dispositifs de vision indirecte | 42 | 32 | 2016/9 | 32/0/0 | Complément 3 à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 43 | 34 | 2016/18 | 34/0/0 | Complément 7 à la série 06 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 43 | 34 | 2016/19 | 34/0/0 | Complément 9 à la série 05 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 43 | 34 | 2016/20 | 34/0/0 | Complément 16 à la série 04 | \* |
| 50 | Feux de position, feu de stop et feux indicateurs de direction pour les cyclomoteurs et les motocycles | 46 | 36 | 2016/21 | 36/0/0 | Complément 18 à la série 00 | \* |
| 51 | Bruit émis par les véhicules des catégories M et N | 43 | 34 | 2016/4 | 34/0/0 | Complément 1 à la série 03 | \* |
| 53 | Installation de dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules L3 | 43 | 34 | 2016/22 | 34/0/0 | Complément 18 à la série 01 | \* |
| 53 | Installation de dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules L3  | 43 | 34 | 2016/23 | 34/0/0 | Série 02 | \* |
| 55 | Attelages mécaniques | 42 | 33 | 2016/5, tel qu’amendé par le paragraphe 58 | 33/0/0 | Complément 5 à la série 01 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules des catégories M1 et N1 | 43 | 34 | 2016/28 | 34/0/0 | Complément 2 à la série 07 | \* |
| 107 | Caractéristiques générales de construction des autobus et des autocars | 46 | 35 | 2016/10 | 35/0/0 | Complément 5 à la série 05 | \* |
| 107 | Caractéristiques générales de construction des autobus et des autocars | 46 | 35 | 2016/11 | 35/0/0 | Complément 5 à la série 06 | \* |
| 107 | Caractéristiques générales de construction des autobus et des autocars | 46 | 35 | 2016/12, tel qu’amendé par le paragraphe 61 | 35/0/0 | Série 07 | \* |
| 110 | Véhicules fonctionnant au GNC et au GNL | 47 | 35 | 2016/13 | 35/0/0 | Série 02 | \* |
| 118 | Comportement au feu des matériaux | 48 | 35 | 2016/14 | 35/0/0 | Complément 2 à la série 02 | \* |
| 125 | Champ de vision du conducteur vers l’avant | 48 | 36 | 2016/15 | 36/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 128 | Sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL) | 52 | 38 | 2016/25 | 38/0/0 | Complément 5 à la série 00 | \* |
| 130 | Système d’alerte de franchissement de ligne (LDWS) | 52 | 38 | 2016/6, tel qu’amendé par le paragraphe 59 | 38/0/0 | Complément 1 à la série 00 | \* |
| 131 | Système automatique de freinage d’urgence (AEBS) | 52 | 38 | 2016/7 | 38/0/0 | Complément 2 à la série 01 | \* |

| *Rectificatifs à des Règlements ONU existants* |
| --- |
| *Règlement no.* | *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes* | *Parties contractantes* | *Résultat du vote : Pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarques* |
| *Appliquant le Règlement* | *Appliquant le Règlement* |
| 73 | Dispositifs de protection latérale | 42 | 33 | 2016/31 | 33/0/0 | Rectificatif 1 à la série 01 | \* |
| 94 | Protection contre les chocs avant | 40 | 32 | 2016/32 | 32/0/0 | Rectificatif 3 à la série 01 | \* |

| *Proposition de nouveau Règlement ONU* |
| --- |
| *Règlement no.* | *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes* | *Parties contractantes* | *Résultat du vote : Pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarques* |
| *Appliquant le Règlement* | *Appliquant le Règlement* |
| - | Véhicules de transport routier silencieux | - | 38 | 2016/26 | 38/0/0 | Texte original | \* |

\* Le représentant de l’Union européenne votant pour les 28 États membres de l’Union.

 C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

 XIV. Constitution du Comité exécutif AC.3 et élection du bureau pour l’année 2016 (point 12 de l’ordre du jour)

99. La quarante-sixième session du Comité exécutif AC.3 a eu lieu le 10 mars 2016, sous la présidence du représentant du Royaume-Uni. Parmi les 36 Parties contractantes à l’Accord, ont pris part à la session les représentants des 13 pays suivants : Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Kazakhstan, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

100. Sur proposition du représentant de la Commission européenne, M. I. Yarnold a été unanimement élu Président et M. H. Inomata (Japon) Vice-Président pour l’année 2016.

 XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : rapports des Parties contractantes sur la transposition des RTM
et de leurs amendements dans la législation nationale
ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.15 ; ECE/TRANS/WP.29/2015/108 ;
 WP.29-167-12, WP.29-167-24, WP.29-167-30 ; WP.29-168-03
 et WP.29-168-08.

101. Le représentant de l’IMMA a souligné l’intense activité qui règne actuellement au sein du groupe de travail informel des EPPR, notamment du fait de l’élaboration de nouveaux RTM sur les émissions par évaporation et le diagnostic embarqué pour les véhicules de la catégorie 3. Il s’est félicité que le document trilatéral vise à préciser l’utilisation des modules et des options et à harmoniser les prescriptions. De plus, il a souligné que les constructeurs souhaitaient fermement suivre de près la mise en œuvre de l’Accord par les Parties contractantes. L’AC.3 a pris note que les Parties contractantes devaient communiquer périodiquement des informations, étant donné que celles figurant sur le site Web de la CEE-ONU n’étaient pas complètes.

102. Le Président de l’AC.3 a proposé que le document WP29-168-08 soit publié avec une cote officielle aux fins d’adoption à sa session de juin 2016. Cependant, étant donné que certaines des observations soulevées nécessitaient peut-être un complément d’examen, notamment en ce qui concerne les modules et les options, il a proposé que le document soit considéré comme un document « vivant », qui puisse être complété ou adapté à un stade ultérieur. L’AC.3 a accepté la proposition de la Présidence.

103. L’AC.3 a pris note des informations, au 2 mars 2016, sur l’état de l’Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.15), de l’état des priorités (sur la base du document WP.29-168-03 tel qu’il est reproduit à l’annexe II du présent rapport) de l’Accord et des questions sur lesquelles l’échange de vues devrait être poursuivi. Le secrétariat a rappelé à l’AC.3 que toutes les communications concernant l’état de la transposition des RTM devraient être envoyées au secrétariat par voie électronique. L’AC.3 a aussi noté que le secrétariat (M. E. Gianoti) pouvait fournir une assistance en ce qui concerne les obligations incombant aux Parties contractantes dans le cadre du processus de transposition.

 XVI. Examen et vote par l’AC.3 de projets de RTM
ou de projets d’amendements à des RTM existants
(point 14 de l’ordre du jour)

104. L’AC.3 a noté qu’aucun projet de RTM ou de projet d’amendement à des RTM existants n’avait été présenté.

 XVII. Examen des règlements techniques à inclure
dans le Recueil des RTM admissibles, s’il y a lieu
(point 15 de l’ordre du jour)

105. L’AC.3 a noté qu’aucune proposition d’inscription n’avait été soumise pour examen.

 XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant
les éléments de projets de RTM qui n’ont pas été réglés
par les Groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s’il y a lieu (point 16 de l’ordre du jour)

106. L’AC.3 a noté qu’aucune orientation n’avait été demandée.

 XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM
ou d’amendements à des RTM existants
(point 17 de l’ordre du jour)

 A. RTM no 2 (cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles) et autres RTM sur les prescriptions concernant
les performances environnementales et la propulsion des véhicules
de la catégorie L (point 17.1 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36 ; ECE/TRANS/WP.29/2015/113 ;
 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1.

107. L’expert de l’IMMA a rendu compte des grands progrès réalisés par le groupe de travail informel des EPPR, notamment de l’adoption par le GRPE à sa soixante-douzième session d’un nouveau règlement technique mondial sur la procédure de mesure des émissions de gaz de carter et des émissions par évaporation des véhicules à deux ou trois roues équipés d’un moteur à combustion interne. Il a pris note qu’une proposition de nouveau règlement technique mondial sur la procédure de mesure des émissions des véhicules à deux ou trois roues en ce qui concerne le diagnostic embarqué était en cours de préparation, aux fins d’examen par le GRPE à sa prochaine session, en juin 2016. Le Forum mondial a pris note de la participation aux travaux du groupe de travail informel de l’EPPR de grands pays producteurs de motocycles comme la Chine, l’Inde, le Japon et les membres de l’Union européenne.

 B. RTM no 3 (freinage des motocycles) (point 17.2 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/37.

108. Le représentant de l’Italie a rappelé que le GRRF examinait actuellement des propositions d’amendements au Règlement no 78 qui auraient des incidences sur le RTM no 3. Il a ajouté que le GRRF avait décidé d’examiner en priorité les propositions d’amendements au Règlement no 78 et de s’occuper ensuite de leurs incidences éventuelles sur le RTM no 3, après en avoir demandé l’autorisation. Il a conclu en disant que l’Italie serait disposée à diriger les travaux sur l’élaboration du RTM no 3 à une date ultérieure. Le Comité a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa session de juin 2016.

 C. RTM no 4 (Procédure mondiale harmonisée d’homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC))
(point 17.3 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/38.

109. Le Comité a décidé de supprimer ce point de l’ordre du jour de sa prochaine session.

 D. RTM no 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.3 *bis* de l’ordre du jour)

110. Le représentant de la République de Corée a rendu compte des activités du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramique. Il a informé le Comité que le mandat du groupe avait été précisé et il a annoncé que la prochaine réunion du groupe se tiendrait le 25 avril 2016, à l’occasion de la 110e session du GRSG. Le Président du GRSG a précisé que le mandat final avait été entériné par son groupe de travail, tel qu’il est reproduit dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/88.

111. Le Comité a pris note du rapport de la récente session du GRSG (par. 30) et il a approuvé le mandat révisé du groupe de travail informel. Le Comité a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa session de juin 2016.

 E. RTM no 7 (Appuie-tête) (point 17.4 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2014/86 ; ECE/TRANS/WP.29/2012/34 ; ECE/TRANS/WP.29/2011/86 ; ECE/TRANS/WP.29/2010/136 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1.

112. Le représentant du Royaume-Uni (qui préside le Comité AC.3) a rendu compte des activités du groupe de travail informel. Il a fait savoir au Comité que le groupe utilisait désormais une méthode plus empirique pour déterminer les critères biomécaniques et que d’autres méthodes encore étaient à l’étude. Il a indiqué que le groupe de travail informel espérait qu’à la session de mai 2016 du GRSP une proposition plus élaborée serait présentée concernant le RTM no 7 et l’additif 1 à la Résolution mutuelle no 1 visant à incorporer les caractéristiques du mannequin biométrique pour les essais de choc arrière (BioRID). Il a conclu en disant qu’il faudrait de toute façon prolonger le mandat du groupe de travail informel jusqu’en mars 2017, pour pouvoir achever les propositions finales ci-dessus. Le Comité a entériné cette demande.

 F. RTM no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.5 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/15, ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/16 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31.

113. Le représentant des États-Unis d’Amérique a rendu compte des progrès réalisés dans la phase 2 du RTM sur les piétons. Il a indiqué que l’administration de son pays avait par ailleurs entrepris une analyse coût/avantage qui était presque terminée et dont les résultats devraient être publiés pour la session de mai 2016 du GRSP. Il a par ailleurs rappelé que son pays préférerait que les valeurs de référence de l’évaluation des blessures (IARV) restent facultatives, afin que les Parties contractantes puissent choisir des valeurs qui conviennent à leurs besoins nationaux en se fondant sur les courbes de risque de blessure locale. Le représentant de l’OICA a annoncé au Comité qu’à la session de décembre 2015 du GRSP, les experts de la République de Corée et de l’OICA avaient présenté une proposition d’amendement du RTM no 9 visant à y ajouter des dispositions relatives au système de capot actif. Le Comité a noté que le GRSP, pour pouvoir donner suite à son amendement, aurait besoin d’une autorisation qui devrait être officiellement soumise par le pays responsable, en l’occurrence la République de Corée, à sa session de juin 2016.

 G. RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) – Phase 1 b)) (point 17.6 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39 et ECE/TRANS/WP.29/2016/29.

114. La représentante de l’Union européenne a rendu compte au Comité des progrès réalisés par le groupe de travail informel sur la WLTP. Elle a précisé que le projet d’amendement 1 au RTM no 15 avait été adopté à la suite des activités de la Phase 1 b) lors de la dernière session du GRPE, en janvier 2016, et qu’elle serait soumise au Comité AC.3 à sa session de juin 2016 pour complément d’examen.

115. La représentante de l’Union européenne a présenté le document WP.29-168-11, qui contient un certain nombre d’informations qui complètent le document ECE/TRANS/WP.29/2016/29, concernant le mandat du groupe de travail informel de la WLTP pour les activités de la Phase 2. Le Comité a entériné le document WP.29-168-11 et a chargé le secrétariat de le faire distribuer sous une cote officielle à la session de juin 2016.

 H. RTM no 16 (Pneumatiques) (point 17.7 de l’ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/42.

116. Le représentant de la Fédération de Russie a rendu compte au Comité de l’avancement de l’élaboration du RTM no 16. Il a indiqué qu’il avait reçu le concours de l’ETRTO ainsi que d’experts américains et canadiens dans l’élaboration du projet d’amendement 1 au RTM no 16. Il a précisé que le projet d’amendement et le rapport technique correspondant seraient soumis à l’examen et au vote de la session de juin 2016. Le Président du Comité AC.3 s’est félicité de la qualité du travail accompli et a remercié la Fédération de Russie d’avoir parrainé et conduit les travaux.

 I. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques (EVS)
(point 17.8 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2012/122 ; ECE/TRANS/WP.29/2014/87 ; ECE/TRANS/WP.29/2012/121 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32 ; ECE/TRANS/WP.29/2015/107 ; ECE/TRANS/WP.29/2016/30.

117. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé le Comité que le groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques avait tenu sa dernière réunion au Japon, au début du mois de mars 2016. Il a expliqué que le groupe était parvenu, dans le cadre du mandat fixé, à finaliser la phase 1 du RTM. Il a conclu en indiquant qu’une proposition de RTM allant dans ce sens serait soumise à l’examen du GRSP à sa session de décembre 2016.

 J. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux
(point 17.9 de l’ordre du jour)

*Documen*t : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

118. L’expert des États-Unis d’Amérique, en sa qualité de Président du groupe de travail informel des véhicules à moteur silencieux, a informé le Comité qu’une Règle nationale applicable à ce type de véhicule serait publiée dans son pays dans les mois à venir et que, immédiatement après, il convoquerait une réunion du groupe. Le représentant de la France, en sa qualité de Président du GRB, a rappelé les progrès réalisés dans l’élaboration du projet de règlement concernant ce type de véhicule dans le cadre de l’Accord de 1958 (point 4.13.1 de l’ordre du jour). Il a indiqué que la première tâche du groupe de travail informel serait de recenser les différences entre le règlement applicable à ce genre de véhicule et la Règle des États-Unis et d’évaluer la possibilité d’élaborer des dispositions de compromis qui seraient incluses dans le projet de RTM. Le Comité a demandé au Président du groupe de travail informel sur les véhicules à moteur silencieux de rendre compte de ces activités à sa session de novembre 2016.

 K. RTM no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)
(point 17.10 de l’ordre du jour)

*Document* : WP.29-168-10.

119. Le Comité a noté que le représentant de l’Union européenne avait demandé l’autorisation d’élaborer un amendement parallèle au RTM no 1 afin que les prescriptions soient conformes au Règlement ONU no 11 portant sur le même sujet (WP.29-168-10) que le RTM no 1. Le Comité a chargé le secrétariat de faire distribuer ce document sous une cote officielle aux fins d’adoption à sa session de juin 2016.

 XX. Questions sur lesquelles un échange de vues
et de données devrait s’engager ou se poursuivre
(point 18 de l’ordre du jour)

 A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc
(point 18.1 de l’ordre du jour)

120. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l’ordre du jour)

121. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour (voir par. xx).

 C. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux
(point 18.3 de l’ordre du jour)

122. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé le Comité que l’élaboration du mannequin femme du cinquième centile avait été entravé par le manque d’éléments et de pièces détachées et que le mannequin serait probablement achevé plus tard que prévu.

 D. Véhicules électriques et environnement (point 18.4 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2014/81 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/40 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32.

123. Le représentant du Canada a rendu compte des activités en cours en matière de rassemblement de données et d’informations. Il a informé le Comité des résultats attendus sur chacun des points relevant de la partie A du mandat, qui devrait être présenté à la prochaine session du GRPE, en juin 2016, pour choisir la voie à suivre : i) rapport sur le calcul de la consommation d’énergie due aux activités menées par la Chine ; ii) rapport sur le vieillissement des batteries et leur durabilité, sous la conduite du Canada et des États-Unis d’Amérique ; et iii) recommandations sur la mise au point d’une méthode de calcul de la puissance des véhicules électriques, sous la conduite de l’Allemagne et de la République de Corée. Il a souligné l’accord auquel sont parvenus les groupes de travail informels de la WLTP, de l’EVS et de l’EVE, afin d’assurer une coordination des travaux sans aucun double emploi dans le domaine de la durabilité des batteries. Il a précisé que le groupe de travail informel de la WLTP jouerait le rôle de chef de file dans la détermination des prescriptions à appliquer pour le remplacement des batteries et d’autres éléments en fin de vie, alors que le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement se concentrerait sur les techniques de détermination du vieillissement. Il a précisé que le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement se réunirait à nouveau en avril 2016 en Chine.

 E. Caractéristiques du mannequin tridimensionnel point H
(point 18.5 de l’ordre du jour)

124. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 F. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (RTM no 13)
– Phase 2 (point 18.6 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17.

125. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 G. Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet de règlement (point 18.7 de l’ordre du jour)

126. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XXI. Propositions d’élaboration de nouveaux RTM ou d’amendements à des RTM existants, non traitées au titre des points 17 et 18, s’il y a lieu (point 19 de l’ordre du jour)

127. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XXII. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 20 de l’ordre du jour)

128. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour)

129. Aucune information nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

 XXIV. Constitution du Comité AC.4 et élection du bureau pour l’année 2016 (point 22 de l’ordre du jour)

130. Conformément à la recommandation du WP.29, le Comité d’administration AC.4 n’a pas tenu de session (voir par. 9 ci-dessus).

 XXV. Amendements aux Règles nos 1 et 2
(point 23 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1.

131. Aucune information supplémentaire n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.2 de l’ordre du jour (voir par. 74 ci-dessus).

 XXVI. Adoption des nouvelles Règles nos 3, 4 et 5
(point 24 de l’ordre du jour)

132. Aucune information supplémentaire n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.3 de l’ordre du jour (voir par. 75 à 78 ci-dessus).

 XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour)

133. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

**Annexe I**

 **Liste des documents sans cote (WP.29-168-…)
distribués lors de la 168e session**

| *N°* | *Auteur* | *Point de l’ordre du jour* | *Langue* | *Titre* | *Suivi* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| 1/Rev.1 | Secrétariat | 2.2 | A | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | a) |
| 2 | Secrétariat | 2.2 | A | Tasks to be performed by the members of the secretariat in 2016 | a) |
| 3 | Secrétariat | 13 | A | Status of the 1998 Agreement - Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 2 March 2016 | a) |
| 4 | Turquie | 4.2 | A | Proposal for establishment of New Regulation for Various Safety Issues | f) |
| 5 | Coprésidents du groupe de travail informel du contrôle technique périodique | 7.3 | A | Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections done at Vienna on 13 November 1997. Possible variants of the development. | h) |
| 6 | Secrétariat | 8.4 | A | Brasilia Declaration | a) |
| 7 | Secrétariat | 8.5 | A | 1958 Agreement, adopted proposals for 23 amendments and 1 new Regulation and situation of their entry into force, 166th session - June 2015 | a) |
| 8 | Japon, États-Unis et Union européenne | 13 | A | Trilateral White Paper - Improvement in the Implementation of the 1998 Global Agreement | d) |
| 9/Rev.1 | Secrétariat | 1 | A | Consolidated agenda | a) |
| 10 | Union européenne | 17.10 | A | Request for authorization to develop an amendment to global technical regulation No. 1 (Door locks and door retention components) | d) |
| 11 | Union européenne | 17.6 | A | Mandate for the Informal working group on Worldwide harmonized Light duty Test Procedure Phase 2 (WLTP Phase 2) | d) |
| 12 | Groupe de travail informel de l’IWVTA | 4.3 | A | Report to 168th WP.29 session from the 20th IWVTA Informal Group meeting | a) |
| 13 | Union mondiale des aveugles | 4.13.1 | A | World Blind Union statement | a) |
| 14 | Secrétariat | - | A | Options for establishment of UN Fund for Road Safety | a) |
| 15 | Secrétariat | 3.5.4 | A | The performance of automotive systems in conditions other than those tested in the framework of type-approval or self-certification | c) |
| 16 | Secrétariat | 4.2 | A | Proposal to amend Regulation No. 13 (heavy vehicle braking) transmitted by the WP.15 secretariat | g) |
| 17 | États-Unis d’Amérique | 8.1 | A | Statement of Edward Nam, Director Air Quality and Modeling Center Office of Transportation and Air Quality U.S. Environmental Protection Agency | a) |
| 18 | Fédération de Russie | - | A/R | Highlights of the speech by Mr. A. N. Morozov, Deputy Minister of Industry and Trade of the Russian Federation | a) |
| 19 | République de Corée | 4.3 | A | Intervention of the representative of the Republic of Korea | a) |
| 20 | Chine | 4.3 | A | Invitation to the 2nd International Symposium on Intelligent and Connected Vehicles Technologies & Standards and Regulations (ICV 2016) | a) |

*Notes* :

a) Document dont l’examen est achevé ou qui doit être remplacé.

b) Document adopté.

c) Document transmis à tous les groupes de travail et dont l’examen sera poursuivi à la prochaine session, en tant que document sans cote.

d) Document dont l’examen sera poursuivi à la prochaine session, sous une cote officielle.

e) Document renvoyé au groupe de travail informel de l’IWVTA.

f) Document renvoyé au GRB.

g) Document renvoyé au GRRF.

h) document renvoyé au groupe de travail informel du contrôle technique périodique.

Annexe II

 État de l’Accord de 1998, du Registre mondial
et du Recueil de règlements admissibles[[2]](#footnote-3)\*

 Priorités et propositions en ce qui concerne l’élaboration de RTM : situation au 2 mars 2016

GRRF

| *Question* | *Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| [Amendement 3] – au RTM no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) | - | - | - | - | Le GRRF a entamé des discussions préliminaires sur les systèmes de freinage des motocycles (prescriptions en matière d’ABS pour les tricycles, conditions dans lesquelles l’ABS peut être désactivé et freinage d’urgence) |
| Amendement 1 au RTM no 16 (Pneumatiques) | Non | Fédération de Russie | AC.3/42 | .../GRRF/2016/2 .../GRRF/2016/3 | Amendement au RTM no 16 pour examen par l’AC.3 à sa session de juin 2016  |

GRSP

| *Question* | *Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Phase 2 du RTM no 7 (Appui tête) | Oui/Royaume-Uni | Japon | AC.3/25/Rev.1 | 2014/86 (quatrième rapport d’activité)GRSP/2015/34 (Projet de RTM) | Le GRSP devrait examiner une proposition informelle, qui porterait sur tous les sujets, et qui comprendrait un projet d’additif 1 à la R.M.1, à sa session de mai 2016. L’AC.3 a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail informel jusqu’en mars 2017. |
| Phase 2 du RTM no 9 (Flex-PLI) (Sécurité des piétons) | Oui/ Allemagne/ Japon | Allemagne/Japon | AC.3/24 | GRSP/2014/15(Projet de RTM)GRSP/2015/2GRSP/2014/16 (cinquième rapport d’activité) | Le GRSP reprendra à sa session de mai 2016 l’examen des IARV et du projet de RTM, ainsi qu’une proposition concernant des essais contre pare-chocs. Le GRSP devrait aussi examiner une proposition concernant les capots actifs, à condition d’obtenir l’autorisation de donner suite aux amendements soumis par la République de Corée. |
| Amendement no [3] au RTM no 9 |  | Pays-Bas | AC.3/31 | GRSP/2014/2 GRSP/2014/5 | Le GRSP examinera une proposition révisée concernant les points de contact de l’élément de frappe tête à sa session de mai 2016, pour les phases 1 et 2 du RTM.  |
| Phase 2 du RTM no 13 (HFCV) |  |  |  |  | Aucune nouvelle information n’a été communiquée lors de la session de mars 2016 de l’AC.3. |
| RTM no 14 (Choc latéral contre un poteau) | Oui/ Australie | Australie | AC.3/28 |  | Aucune nouvelle information n’a été communiquée lors de la session de mars 2016 de l’AC.3. |
| RTM relatif à la sécurité des véhicules électriques | Oui/ États-Unis d’Amérique/ Union européenne/ Japon/Chine | Union européenne/Japon/États-Unis/ Chine | AC.3/32 | 2012/121 (mandat)2012/122 (premier rapport d’activité)2014/87 (deuxième rapport d’activité)2015/107 (troisième rapport d’activité)2016/30 (quatrième rapport d’activité) | L’AC.3 a noté que le groupe de travail informel avait adopté la mise au point d’une méthode en deux phases − ce qui permettrait d’achever la phase 1 du RTM et de garder les points nécessitant des recherches à long terme pour la phase 2 et ainsi d’achever la phase 1 avant la fin 2016.  |

GRPE

| *Question* | *Groupe informel(ou-non/Président et Vice-Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Propositionde projets de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Nouveau RTM sur les émissions de gaz de carter et les émissions par évaporation | Oui/Union européenne (EPPR) | Union européenne | AC.3/36/ Rev.1 (sur la base du 2013/127) |  | L’AC.3 a pris note des progrès réalisés par le groupe de travail informel et devrait examiner une proposition de nouveau RTM sur les émissions de gaz de carter et les émissions par évaporation en juin 2016.  |
| Amendement 1 au RTM no 15 (WLTP) | Oui/ Allemagne (WLTP) | Union européenne/Japon | 2014/30 AC.3/39 |  | L’AC.3 a pris note des progrès réalisés par le groupe de travail informel en ce qui concerne la phase 1 b) et devrait pouvoir examiner une proposition d’amendement 1 au RTM no 15 en juin 2016. |
| Véhicules électriques et environnement (EVE) | Oui/États‑Unis/ Chine/Japon | Canada/ Chine/ Union européenne/Japon/États-Unis | AC.3/32 WP.29-163-13 |  | L’AC.3 a pris note des progrès réalisés sur la partie A du mandat.  |

GRB

| *Question* | *Groupe informel (ou-non/Président et Vice-Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projets de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Véhicules à moteur silencieux | Oui/ États-Unis/ Japon | Union européenne/Japon/ États‑Unis | AC.3/33 (y compris le mandat) |  | L’AC.3 devrait recevoir un rapport d’activité du groupe de travail informel des véhicules à moteur silencieux à sa session de novembre 2016 |

GRSG

| *Question* | *Groupe informel (ou-non/Président et Vice-Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projets de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Vitrages de toit panoramiques | Oui/Corée/Allemagne | Corée | AC.3/41  |  | L’AC.3 a adopté l’extension du mandat du groupe de travail informel sur les vitrages de toit panoramiques jusqu’en mars 2017. |

Questions devant faire l’objet d’un é change de vues

| *Groupede travail* | *Sujet* | *Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| GRSP | Compatibilité entre véhicules en cas de choc | Non | Non | - | Aucune information nouvelle n’a été communiquée. |
| GRSP | Mannequin de choc latéral harmonisé | Oui | États-Unis | 2010/88(deuxième rapport d’activité) | L’AC.3 a été informé des progrès réalisés dans l’élaboration du mannequin femme du cinquantième centile et a noté que le mannequin devra peut-être subir des modifications. |
| WP.29 | Systèmes de transport intelligents | Non | - | - | Aucune nouvelle information n’a été communiquée à l’AC.3. |
| WP.29 | Véhicules électriques et environnement | Oui | États-Unis, Canada, Chine, Union européenne | - | L’AC.3 a reçu un rapport intermédiaire du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement qui insiste sur la bonne entente avec le groupe de travail informel de la WLTP. Il est prévu de remettre un rapport au GRPE à sa session de juin 2016. Les experts de l’AC.3 espèrent que les objectifs de la partie A du mandat seront atteints à sa session de novembre 2016. |
| WP.29 | Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet de règlement  | Non | Non | - | Aucune nouvelle information n’a été communiquée à l’AC.3. |

1. Représentant aussi le Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-2)
2. \* Les informations concernant les Parties contractantes (36), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.15. [↑](#footnote-ref-3)